



# FORMATION

## Optimisation des dispositifs de rémunération

### PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Responsable et membre du service comptabilité
- Maximum 5 personnes par entreprise

#### Type de formation

Présentiel

#### Domaine de formation

Social, fiscal et règles légales

#### Pré-requis

Connaissances des bases du social et de comptabilité

#### Lieu

A convenir avec vous

#### Durée

1/2 journée

#### Tarif

750 € HT

### OBJECTIFS

- Connaître les différents dispositifs de rémunération exonérés ;
- Cerner les objectifs, avantages et limites de chaque dispositif ;
- Développer l'épargne salariale et l'intégrer dans la négociation des politiques de rémunération.

### PROGRAMME

#### **La prime de partage de la valeur (PPV)**

- Les principes et avantages ;
- Les conditions d'attribution et montant ;
- Les limites d'exonérations.

#### **L'intéressement : associer les salariés aux résultats et/ou performances de l'établissement**

- Les principes et avantages ;
- Les critères quantitatifs et/ou qualitatifs de déclenchement.

#### **Le plan d'épargne**

- Les principes et avantages ;
- Le choix du plan et l'abondement.

#### **La participation : redistribuer aux salariés une fraction des bénéfices réalisés par l'entreprise**

- Les principes et avantages ;
- La méthode de calcul.



# FORMATION

## Optimisation des dispositifs de rémunération

### **Les chèques vacances, chèques cadeaux et chèques culture**

- Les principes et avantages ;
- La part de contribution de l'employeur ;
- La mise en place.

### **L'aide aux services à la personne**

- Les principes et avantages ;
- Les modalités d'utilisation du CESU par les salariés ou aide financière directe.

### **Les berceaux : crèches d'entreprise**

- Les principes et avantages ;
- Les conditions de la mise en place.

### **Les titres restaurants**

- Les principes et avantages ;
- Le mode de fonctionnement ;
- Les limites d'exonération.

## INTERVENANTS

Camille GERIN, Juriste en droit social

Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

## PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande ;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

*Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires.*

*Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.*